

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 07292
Numéro SIREN : 819 260 993
Nom ou dénomination : 1838

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2021 sous le numéro de dépôt 91772



2109187901



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE PARIS

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : 1838

Numéro RCS : 819 260 993

Numéro Gestion : 2016B07292

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 91 R DU FAUBOURG SAINT HONORE
75008 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R091772 (2021 91879)

Date du Dépôt : 13/07/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 15/09/2020

Décision 1 : Démission(s) de commissaire(s) aux comptes


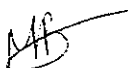
fait à Paris, le 13 juillet 2021

AG 3 7292

1838

Société par actions simplifiée
au capital de 913 468.40 euros

Siège social : 91 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS
819 260 993 RCS PARIS

Greffe du tribunal de commerce de Paris	
Acte déposé le :	
	13 JUL. 2021
Sous le N° :	

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 SEPTEMBRE 2020**

91772

L'an deux mille vingt,

Le 15 septembre,

A 9 heures,

PG 15/9/20 EJ
LA 12/11/19
LA 25/11/19

Les actionnaires de la société 1838, Société par Actions Simplifiée au capital de 913 468.40 euros, divisé en 9134684 actions de 0.10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12 rue des Fédérés 93100 MONTREUIL, atelier de fabrication de 1838, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance ou signée par voie électronique pour ceux qui assistent à distance à l'Assemblée Générale via une application de vidéo-conférence en raison des circonstances sanitaires.

Société UPPERGROUND titulaire de 5 542 811 actions en pleine propriété,
Société ROHEIN titulaire de 652 095 actions en pleine propriété,
Monsieur Jérémie CORDERO titulaire de 326 047 actions en pleine propriété,
Monsieur Guillaume DARBON titulaire de 167 290 actions en pleine propriété,
Madame Hilary WEATHERSTONE titulaire de 74 338 actions en pleine propriété,
Monsieur James WEATHERSTONE titulaire de 74 338 actions en pleine propriété,
Monsieur Arnaud de FOUCHER titulaire de 209 974 actions en pleine propriété,
Monsieur Jean Paul BRUNIER titulaire de 149 981 actions en pleine propriété,
Compagnie d'Investissements et Financière Descottes titulaire de 74 338 actions en pleine propriété,
Monsieur Patrick OUDIN titulaire de 91 729 actions en pleine propriété,
Monsieur Bertrand COUSIN titulaire de 149 981 actions en pleine propriété,
Madame Maria Gisela GARBAGNATI titulaire de 74 338 actions en pleine propriété,
Monsieur Pii KETVEL titulaire de 74 338 actions en pleine propriété,
Monsieur Stéphane BOHBOT titulaire de 22 171 actions en pleine propriété,
Madame Laetitia LACHMANN titulaire de 74 990 actions en pleine propriété,
Monsieur Philippe et Christiane HOUZE titulaire de 193 255 actions en pleine propriété,

M

**Monsieur Patrice DUPRE titulaire de 149 253 actions en pleine propriété,
Monsieur Patrick PRUNIAUX titulaire de 37 313 actions en pleine propriété,
Monsieur Stéphane BONNET titulaire de 46 268 actions en pleine propriété,
Monsieur Nicolas MENARD titulaire de 37 313 actions en pleine propriété,
Madame et Monsieur EVEILLARD titulaire de 259 645 actions en pleine propriété,
Société AUGUSTA titulaire de 65 570 actions en pleine propriété,
Société CBML titulaire de 65 570 actions en pleine propriété,
Société DP Conseils & Participations titulaires de 434 782 actions en pleine propriété,
Société DEFM SARL titulaire de 86 956 actions en pleine propriété,**

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sébastien LEDOUX, représentant de la société UPPERGROUND, présidente de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la présidence,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus à la présidence,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par la présidence,
- le rapport spécial de gestion établi par la présidence,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion, établis par la présidence.



Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, accepte la démission de Monsieur Claude-Etienne HILPIPRE, domicilié 7 Rue du Cardinal Mercier 75009 PARIS, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jérôme GAULIER, domicilié au 24 rue Voltaire 92250 La Garenne-Colombes en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant conformément aux courriers reçus le 10 octobre 2019 et le 25 novembre 2019.

Les associés notent que la société n'a plus d'obligations de désigner un commissaire aux comptes conformément à la loi PACTE et décide donc de ne procéder à aucun remplacement.

Cette résolution est adoptée par [~~8703~~ 8703 615] voix
sur un total de [9 134 684] voix

à l'unanimité des présents et représentés

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du Président :

- décide d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont adoptées,
- décide de renoncer sans réserve à tout droit, contestation, recours, quel qu'il soit à l'encontre de la Société et de ses dirigeants concernant les modalités de convocation et de communication aux associés des documents d'information relatifs à la présente Assemblée,
- déclare avoir pu prendre pleine et entière connaissance, et dans un délai suffisant, de tous documents et informations nécessaires à l'information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent, notamment le rapport du Président,
- reconnaît, en tant que de besoin, que le contenu du rapport du Président a été porté à sa connaissance avant la présente décision.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Cette résolution est adoptée par [~~8703~~ 8703 615] voix
sur un total de [9 134 684] voix

à l'unanimité des présents et représentés

1. The first part of the document is a list of names and addresses.

2. The second part is a list of names and addresses.

3. The third part is a list of names and addresses.

4. The fourth part is a list of names and addresses.

5. The fifth part is a list of names and addresses.

6. The sixth part is a list of names and addresses.

7. The seventh part is a list of names and addresses.

8. The eighth part is a list of names and addresses.

9. The ninth part is a list of names and addresses.

10. The tenth part is a list of names and addresses.

11. The eleventh part is a list of names and addresses.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 879 493.00 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	<879 493.00 euros>
Report à nouveau	<1 305 483.00 euros>
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'établit ainsi à	<2 184 976.00 euros>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seront de 39 155.00 euros.

Cette résolution est adoptée par [~~879 493~~ 8 703 615] voix
sur un total de [9 134 684] voix

à l'unanimité des présents et absents

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la convention de prestations de services conclue avec la société UPPERGROUND pour un montant de 144 000 € HT pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée par [~~879 493~~ 8 703 615] voix
sur un total de [9 134 684] voix

à l'unanimité des présents et absents

CINQUIEME RESOLUTION

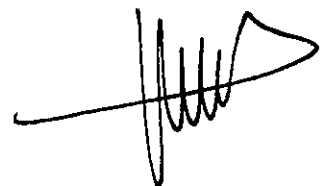
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée par [~~879 493~~ 8 703 615] voix
sur un total de [9 134 684] voix

à l'unanimité des présents et absents

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été rédigé après lecture par le président.



1. The first part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names]

2. The second part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names]

3. The third part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names]

4. The fourth part of the document is a list of names and addresses of the members of the committee. The names are listed in alphabetical order and include the following: [illegible names]